

Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

24 avril 2021, 135^{ème} Cercle de Silence du Mantois, 12^{ème} année.

**Avec, ou sans papier,
l'étranger est une personne
la dignité de chaque
personne
ne se discute pas,
elle se respecte
Notre silence le crie**

Le Cercle de Silence

***est une action non violente, qui rassemble
régulièrement, dans un espace public, des hommes
et des femmes de divers horizons et de toutes
convictions philosophiques, religieuses et politiques.
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux
personnes étrangères venues en France pour mieux
vivre ou sauver leur vie.***

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès ».

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,
entre 11h et midi, le 4^{ème} samedi de chaque mois,
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

Prochains rendez-vous : 22 mai, 26 juin, 24 juillet, 28 août, 25 septembre...
cerclesilencemantas@yahoo.fr

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, Réseau Education Sans Frontières, Equipe paroissiale d'accueil des migrants, Action Catholique Ouvrière, Secours catholique, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés, Communauté Chrétienne Africaine de Mantas, Ensemble pour une Gauche Citoyenne, Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes.

Contre la dématérialisation des demandes de titre de séjour : Les préfectures assignées en justice partout en France

30 mars 2021. Après la condamnation de la préfecture de Seine-Maritime, six organisations lancent une offensive générale contre la dématérialisation imposée des démarches pour accéder à un titre de séjour : des requêtes sont déposées le 30 mars 2021 contre les préfectures de l'Hérault, de l'Ille-et-Vilaine, du Rhône, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, qui imposent la prise d'un rendez-vous en ligne. Depuis bientôt dix ans, un nombre croissant de préfectures obligent à obtenir un rendez-vous par Internet pour demander ou renouveler un titre de séjour. Aucune alternative n'est proposée et les créneaux sont totalement saturés, parfois depuis des années. La crise sanitaire a renforcé ces difficultés.

Pourtant, **la dématérialisation ne peut être imposée aux usagers et usagères du service public** : le Conseil d'Etat l'avait affirmé sans ambiguïté dans une décision du 27/11/2019. Un grand nombre de préfectures, à l'instar de l'Hérault, de l'Ille-et-Vilaine, du Rhône, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ont choisi tout simplement d'ignorer cette jurisprudence.

Le 18 février dernier, **la Seine-Maritime a été la première condamnée** pour avoir dématérialisé certaines demandes de titre de séjour. Le tribunal administratif de Rouen a ainsi jugé, en application de plusieurs lois, que « *les démarches en matière de demandes de titre de séjour ont été exclues du champ d'application de la mise en œuvre des téléservices* ». Ailleurs, faute d'une telle condamnation de portée générale, les personnes étrangères en sont réduites à saisir individuellement la justice. Dans de nombreux départements, les tribunaux multiplient les injonctions à fixer des rendez-vous et parfois condamnent les préfectures à rembourser les frais de justice des requérant-es.

La fermeture des guichets fabrique des sans-papiers : des milliers de personnes perdent le bénéfice d'un titre de séjour du fait de l'incapacité du service public à respecter ses obligations légales. L'association des Avocats pour la défense des droits des étrangers, La Cimade, le Gisti, la Ligue des droits de l'Homme, le Secours catholique et le Syndicat des Avocats de France ont saisi le 30 mars 2021 cinq premiers tribunaux administratifs. Préfecture par préfecture, La Cimade et ses partenaires continueront de saisir les tribunaux pour faire valoir le droit des personnes étrangères à accéder au service public et à un titre de séjour.

<https://www.lacimade.org>

Une nouvelle vie pour ces chrétiens d'Alep.

**Ils étaient arrivés en France en février 2013,
depuis mars 2021 ils sont franco-syriens.**

La décision d'émigrer en France, pour retrouver une partie de leur famille, n'avait pas été facile « *Nous sommes partis pour donner un avenir paisible à nos filles qui avaient à l'époque 4 et 7 ans* ».

Titulaires de diplômes d'ingénieurs en mécanique et en chimie, ils laissent leur bien et leur travail. Ils apprennent le français grâce à l'ASTI -association solidarité avec tous les immigrés- puis suivent des cours à Paris. Antoine réussit à reprendre son activité d'agent commercial. Rita a décroché un poste de technicienne au contrôle qualité d'une usine pharmaceutique de Limay. Les filles tracent leur chemin à l'école et s'épanouissent dans les activités extra scolaires.

« *Nous avons découvert avec admiration un pays où tout est mis en place pour que tous aient les mêmes droits. L'Etat assure une solidarité et une répartition des richesses qui n'existe pas dans de nombreux pays. Nous sommes heureux d'aider et d'accueillir, comme nous l'avons été, des familles d'Orient.* »



D'après le mensuel : <https://www.catholiquesmantois.com/l1visible-mantois>